

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 89/2016

OBJET : Engagement de travaux d'assainissement supplémentaires (hors programmation du Schéma Directeur d'Assainissement) sur AUTERIVE : Cité Bel Air et signature d'une convention entre la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège et l'Office Public de l'Habitat 31 pour le remboursement de ces travaux par l'OPH31.

L'an deux mille seize et le 04 octobre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. DELCASSE Jean, Mme ARRAZILS Marie Christine, M. POURRINET Jacques,

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur CHENIN Jean été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président indique que, par courrier en date du 08 août 2016, le service instructeur du PETR a sollicité la Communauté de communes afin d'instruire la demande de Permis de Démolir référencée DP 31 033 16 GO 001 déposée par l'Office Public de l'Habitat 31, dans le cadre de sa compétence en assainissement collectif public des Eaux Usées.

La phase travaux programmée pour le début de l'année 2017 correspond à la démolition de six bâtiments, soit 36 logements dans un premier temps.

La démolition de trois bâtiments supplémentaires restant une option à valider.

Par conséquent, il convient de procéder à la déconnexion et à l'obturation de l'ensemble des boîtes de branchements du collecteur principal, avant l'engagement des travaux de déconstruction sélective.

La nature des travaux envisagés est la suivante :

- Installation et repli de chantier, obturation des branchements sur les regards de visite : terrassement, dégagement manuel du tuyau de branchement, découpe du tuyau de branchement, colmatage au mortier à prise rapide dans le regard, reprise des cunettes si nécessaire. Profondeur entre 1,20 m et 1,50 m. Quantité 5 + 3 en option.
- Obturation des branchements sur y : sondage, terrassement, dégagement manuel du tuyau de branchement, découpe du tuyau de branchement, enlèvement du tuyau dans l'emboîtement de l'Y, fourniture et mise en place d'un bouchon dans l'Y. Profondeur entre 1,50 m et 1,80 m. Quantité 1 + 1 en option.

Dans la mesure où ces travaux font partie intégrante de l'opération de déconstruction sélective et qu'ils ne sont donc pas réalisés dans l'intérêt du domaine public, l'OPH 31 s'engage à rembourser à la CCVA le coût global correspondant (travaux et toutes autres charges afférentes). Ainsi, la CCVA propose à cet effet la signature d'une convention entre les deux parties (cf convention en annexe).

Le coût de cette opération est évalué à 2 587,00 € HT (tranche ferme) et 3 949,00 € HT (option comprise). L'option sera déclenchée en cas de besoin par la délivrance d'un Ordre de Service spécifique.

Ces travaux étant hors Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal, il est également proposé la modification de la programmation de ce dernier et l'ajout au budget prévisionnel « Assainissement » 2016, du coût estimatif des travaux correspondants.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Valide** le lancement sous maîtrise d'ouvrage CCVA fin 2016 des travaux de déconnexion et d'obturation pour un coût évalué à 2 587,00 € HT (tranche ferme) et 3 949,00 € HT (option comprise) après consultation auprès de trois entreprises ;
- **Valide** la modification de la programmation du Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal avec l'ajout de ces travaux et modification du budget prévisionnel 2016 « Assainissement » ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention ci-joint ;
- **Mandate** ce dernier à l'effet d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS